



**Bureau communautaire  
Mardi 28 Novembre 2023**

**DECISION DE BUREAU**

**Nombre de membres du bureau : 11**

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de votants : 8**

**Présents :** M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

**Absents :** M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

**Rapporteur :** M. Claude REVEL.

**Approbation d'une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Cabrières pour l'organisation d'un spectacle**

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais.

Considérant que depuis plusieurs années, le Théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune de Cabrières dans ses locaux afin de venir au plus près du public. Dans le cadre de sa saison culturelle itinérante, le Théâtre le Sillon et la commune de Cabrières coopèrent pour accueillir et organiser les spectacles de théâtre suivants :

**Une résidence de création du spectacle « Croire aux Fauves » par la Cie Les Arts oseurs**

**Du lundi 11 au samedi 16 décembre 2023**, dans la salle des fêtes et dans le parc à l'arrière de la salle, sur la commune de Cabrières.

**Deux soirées différentes**, mais complémentaires sont proposées. Jauge : 100 places ; Tarif : 6€ par soirée ; Public : dès 12 ans.

- **Le vendredi 15 décembre à 21h30** sera proposée une étape de travail autour de la création « Croire aux fauves » - Durée : 2h environ.

Infos/ réservations obligatoire : 06 36 01 14 29 / [www.theatre-lesillon.fr](http://www.theatre-lesillon.fr)

- **Le samedi 16 décembre à 18h** sera proposée une soirée surprise pour tirer les fils du sujet, avec invités, soupe et palabre « **Croire aux fauves ou les liens entre les mondes humains et non-humains** » - Durée : 4h30 environ.

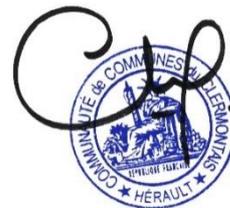
Une convention détermine les modalités administratives et techniques de ce partenariat.

**Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la commune de Cabrières pour l'accueil des spectacles mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 28 Novembre 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Claude REVEL

**Convention de partenariat  
pour l'accueil et l'organisation de spectacles  
Ref : 23COCOM24**

Entre les soussignés :

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS**

**Théâtre Le SILLON**

Espace Marcel Vidal

20, avenue Raymond Lacombe- 34800 Clermont-l'Hérault

Numéro S.I.R.E.T. : 243 400 355 00034 - code APE 8411 Z

Téléphone : 04 67 88 95 50

Représenté par **Monsieur Claude REVEL**, en sa qualité de Président

Ci-après dénommé « **La Communauté de communes du Clermontois** »

**Et**

**LA COMMUNE DE CABRIERES**

Mairie, 51 avenue de Clermont, 34800 Cabrières

N° Siret : 21340045000010

Téléphone : 04 67 96 07 96

Représentée par Madame **Myriam GAIRAUD** en sa qualité de Maire

Ci-après dénommée « **La Commune de Cabrières** »

***Préambule :***

Depuis plusieurs années, le Théâtre Le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la Commune de Cabrières sur son espace public mais aussi dans ses locaux afin de venir au plus près du public.

Les parties souhaitent reconduire et renforcer ce partenariat en contractualisant des engagements de soutien respectif.

***Il est convenu et arrêté ce qui suit :***

**Article 1 – Objet**

La Communauté de communes du Clermontois, Théâtre Le Sillon et la Commune de Cabrières coopèrent pour accueillir et organiser l'accueil du spectacle suivant :

**Une résidence de création du spectacle « Croire aux Fauves » par la Cie Les Arts oseurs.**

**Du lundi 11 au samedi 16 décembre 2023**, dans la salle des fêtes et dans le parc à l'arrière de la salle, sur la commune de Cabrières.

## **La création**

*« Ce jour-là, le 25 août 2015, l'événement n'est pas : un ours attaque une anthropologue française quelque part dans les montagnes du Kamtchatka.*

*L'événement est : un ours et une femme se rencontrent et les frontières entre les mondes implorent ». Croire aux fauves, Nastassja Martin.*

*Croire aux fauves, c'est avant tout une sacrée histoire.*

*Une histoire à raconter peut-être très simplement, à la manière d'un conte.*

*Une histoire à partager ensemble dehors, la nuit. Jouer avec l'obscurité. Ce que nous devinons, ce que nous voyons, ce que nous croyons avoir vu, ce que nous entendons, ce que nous pensons avoir entendu.*

*Avec son récit anthropologique, Nastassja Martin nous invite à interroger les liens entre les mondes humains et non-humains, entre visible et invisible avec toujours le fil de son expérience intime et donc si accessible. Son texte vient faire écho à l'endroit de nos limites humaines, des frontières et des métamorphoses. Il vient nous bousculer et nous intimer la nécessité de nous redéfinir, nous invite à reprendre place au sein des vivants, de tous les vivants, à repenser la pluralité des mondes au-delà de l'occident et son impérialisme naturaliste. Aller au-delà du visible et puis, retrouver le chemin des rêves.*

*Mais la parole de Nastassja Martin n'est pas une injonction, ni un programme, encore moins une posture idéologique. C'est un récit initiatique tant d'un point de vue humain que du point de vue de l'autrice qui tente après l'ours, de faire se réunir en un élan, une écriture savante et une écriture poétique.*

*Voici donc la nouvelle aventure des Arts Oseurs qui invitera la nuit, la musique, le récit, le silence et la magie nouvelle ; avec l'envie que ce spectacle ne soit qu'une partie de l'expérience.*

**Metteuse en scène, dramaturge et comédienne Périne Faivre Compositeur, scénographe et comédien Renaud Grémillon Collaboration artistique Etienne Saglio Administratrice Julie Levasseur Chargée de production Emilie Dubois Chargée de communication Karin Bösiger.**

**En coproduction avec** Pronomade(s) ; CNAREP à Encausse-les-Thermes ; Le Sillon, Scène Conventionnée d'intérêt national Art en Territoire à Clermont-l'Hérault ; Théâtre+Cinéma, Scène nationale Grand Narbonne à Narbonne ; Résurgence, Saison des arts vivants, Communauté de Communes Lodévois et Larzac ; La ville de Mende.

**Deux soirées différentes**, mais complémentaires sont proposées.

Jauge : 100 places,

Tarif : 6€ par soirée,

Public : dès 12 ans.

- **Le vendredi 15 décembre à 21h30** sera proposée une étape de travail autour de la création « Croire aux fauves » - Durée : 2h environ.

Plongez dans la création et découvrez une étape de travail après une semaine de résidence de la Compagnie Les Arts Oseurs autour du spectacle Croire aux fauves (sortie prévue décembre 2024).

Infos/ réservations obligatoire : 06 36 01 14 29 / [www.theatre-lesillon.fr](http://www.theatre-lesillon.fr)

- **Le samedi 16 décembre à 18h** sera proposée une soirée surprise pour tirer les fils du sujet, avec invités, soupe et palabre « **Croire aux fauves ou les liens entre les mondes humains et non-humains** » - Durée : 4h30 environ.

La Compagnie Les Arts Oseurs se saisit pour sa nouvelle création du livre *Croire aux fauves* de Nastassja Martin. Avec son récit, l'anthropologue nous invite à interroger les liens entre les mondes humains et non-humains, entre visible et invisible avec toujours le fil de son expérience intime et donc si accessible. C'est avec cette envie de questionner nos liens à la nature, au sauvage, à notre cohabitation avec le « non-humain » que sont invités : Nicolas Gaidet, naturaliste et chercheur en écologie animale, et Alain Ravayrol, ornithologue spécialiste des rapaces., acteur de terrain, il a en charge le suivi d'espèces notamment dans le cadre de programme Natura 2000.

Le public pourra aussi partager ses expériences, ses récits de rencontres inattendues avec la nature. La Compagnie Les Arts Oseurs ponctuera la rencontre de lectures.

Une Soupe sera offerte et desserts partagés apportés par le public.

20h45 : Alain Ravayrol nous invite à une balade nocturne. Vous êtes-vous déjà promené.e.s de nuit, l'hiver à la mi-décembre ? Venez donc faire l'expérience muni.e.s de chaussures de marche, de chaussettes chaudes et d'une bonne veste. Et qui sait ce que nous rencontrerons en chemin ?

## **Article 2 – Engagements des parties**

### **1) La Communauté de communes du Clermontais, Théâtre Le Sillon s'engage à :**

#### **Moyens logistiques :**

- Mettre à disposition le personnel et le matériel scénique nécessaire au bon déroulement du spectacle,
- Mettre en place le gardiennage éventuel du site,
- Fournir les flyers et affiches,
- Organiser et gérer la billetterie,
- Mettre en place le fléchage des parkings,
- Restituer la salle propre et en bon état,
- Mettre à disposition de la Mairie de Cabrières x 5 invitations pour chaque soirée à destination des élus municipaux et du secrétaire de Mairie.

#### **Moyens financiers :**

- Prendre en charge le coût du contrat de coproduction et la convention de résidence du spectacle,
- Prendre en charge le coût du gardiennage éventuel du site.

## 2) La Commune de Cabrières s'engage à :

### Moyens logistiques pour la résidence de la compagnie Les Arts oseurs et sa création « Croire aux fauves »

- Mettre à disposition la salle des fêtes du lundi 11 décembre 2023 à 9h au samedi 16 décembre 2023 à 00h,
- Remettre les clés de la salle au régisseur du théâtre à partir du vendredi 8 décembre 2023 à 14h00,
- Assurer le nettoyage des lieux et de la salle avant et après le départ de la compagnie,
- Prendre un soin particulier au nettoyage et au bon état de fonctionnement des sanitaires à la remise des clés le 11 décembre 2023,
- S'engage à assurer la maintenance et les réparations nécessaires en cas de dysfonctionnement durant la période,
- Mettre à disposition dans la salle 10 tables et 100 chaises,
- Autoriser l'occupation de l'espace public, notamment le parc à l'arrière de la salle du lundi 11 au samedi 16 décembre 2023 inclus,
- Autoriser le régisseur du théâtre à se brancher à l'armoire électrique,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et ses spectateurs à traverser temporairement sur les chemins communaux de Cabrières le samedi 16/12/2023 lors de la balade nocturne proposée dans le cadre de la soirée surprise. Cf plan de la randonnée joint,
- Autoriser la Communauté de Commune du Clermontais et son partenaire\* à proposer une activité de vente de boissons et snacking 1h avant les représentations, et 1h30 après les représentations ?

La vente pourra se faire dans le camion de la Communauté de communes, dans la salle ou en extérieur. Une terrasse pourra être installée sur le terrain.

\* Association culturelle locale

- Communiquer au plus tard 5 jours avant la 1<sup>ère</sup> représentation auprès de la Billetterie du Théâtre (billetterielesillon@cc-clermontais.fr) le nom des 5 personnes du Conseil Municipal qui bénéficieront des invitations ?
- Accompagner le théâtre Le Sillon dans sa communication auprès des habitants et notamment autoriser l'accrochage d'une banderole (et fournir l'aide technique si nécessaire) et la pose d'affiches dans la commune.

### **Article 3 : Assurances, sécurité, prévention des incendies et dégradations**

La Communauté de communes du Clermontais devra assurer les biens mobiliers dont elle aura l'usage ainsi que l'ensemble des risques locatifs (dégradations, vol, incendie). Elle garantira sa responsabilité civile pour tous les accidents et dommages susceptibles de survenir du fait de ses activités dans les

lieux mis à sa disposition. Elle respectera les consignes incendie et veillera à ce que le public accueilli ne se livre à aucune dégradation ou vol.

**Article 4 - Avenants**

Des avenants mentionnant les moyens logistiques ou financiers complémentaires et spécifiques à chacun des spectacles cités à l'article 1 seront éventuellement établis.

Fait en 2 exemplaires à Clermont-l'Hérault, le

La Maire de Cabrières	Le Président de la Communauté de communes du Clermontais
Myriam GAIRAUD	Claude REVEL